

**BULLETIN  
D'INFOS**

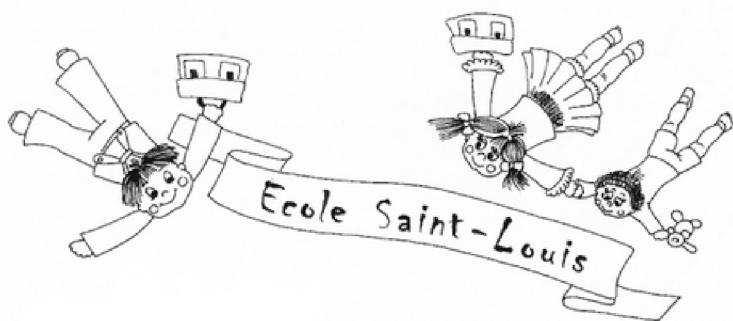
**2023-2024**

**N°4 - FÉVRIER**

Rue de l'église, 12  
6120 Ham-s-Heure  
071/21.84.41

[www.ecolesaintlouis.be](http://www.ecolesaintlouis.be)

# Ecole Saint-Louis



Chers parents,

Cette année file, et le carnaval se profile ! Bientôt, le bonhomme hiver se consumera au son des tambours et nous annoncera un printemps lumineux. Nous l'attendons avec la plus grande impatience !

Après avoir passé une excellente soirée lors de notre souper italien, la vie scolaire reprend son cours. Ne vous inquiétez pas, de nouvelles activités nous attendent bientôt !

En savoir plus ? Tournez la page !

M. François



---

## SOUPER 2024

Encore merci ! Grâce à votre participation, cette soirée fut une réussite et nous a permis de réaliser un beau bénéfice, au profit de nos futurs travaux.

Nous tenons à remercier particulièrement les parents qui se sont investis bénévolement pour nous aider.



Sans l'aide de vous tous, nous ne pourrions organiser ce type d'évènement pourtant bien nécessaire au budget de notre école.

## CARNAVAL DES ENFANTS

Ce vendredi 9 février, notre école participe au carnaval des enfants. Comme l'an dernier, nous avons invité l'école communale à participer avec nous. Le cortège démarrera de l'école Saint-Louis vers 14h, passera chercher les enfants de l'école communale, puis se dirigera vers la place du village pour un rondeau de l'amitié. Au retour, nous brûlerons le traditionnel bonhomme hiver sur le parking du Hublot.



Les parents qui souhaitent nous accompagner et faire le tour du village sont les bienvenus...

### RAPPEL IMPORTANT...

Le **mardi gras 13 février** est un jour de **congé** et l'école est fermée.

---

# NOTES DE FRAIS - ATTESTATIONS DE GARDERIE



La note de **frais de février** (frais des repas et garderies de janvier) sera distribuée aux enfants, via le journal de classe ou le carnet de communication, ainsi que par mail. Le coût est toujours calculé au plus juste, pour qu'il permette des activités **abordables** à tous et une **rétribution correcte** des personnes qui surveillent.

Afin de ne pas mettre l'école en difficultés financières et d'éviter des rappels, nous vous demandons de **régler régulièrement** ces factures.

Cette année, les attestations de frais de garderie (en vue d'une déduction fiscale sur votre déclaration d'impôt), seront envoyées de manière **électronique** directement au SPF Finances. Vous recevrez une copie "papier". Néanmoins, l'envoi de celles-ci aux contributions ne sera effectué que dans le cas où ces frais de garderie auront été **effectivement payés**.

## RENCONTRES INDIVIDUELLES

En février / mars / avril, les enseignants de primaire vous proposeront des **rencontres individuelles**, pour faire le point sur l'évolution de vos enfants.

Surveillez donc leur journal de classe pour prendre rendez-vous avec les enseignants.

Il se peut que vous ayez déjà rencontré l'instituteur/trice. Ces rencontres ne seront dès lors, peut-être pas nécessaires pour tous.



---

# CLASSES DE MER

Juste après le congé de carnaval, nos élèves de la 3ème à la 6ème année vont pouvoir partir une semaine, vivre de chouettes aventures, en **classes de mer à Nieuport**, au Centre Sandeshoved, en bord de mer.



Ce séjour aura lieu du **11 au 13 mars**, donc juste à la rentrée !

Le prix estimé est de :

**170 €** par aîné  
**150€** pour le 2ème enfant

Le **prix définitif** sera calculé en fonction du **coût exact** des activités sur place.

Comme vous le savez, le coût de la vie a grandement augmenté ces derniers mois. Cette augmentation se répercute évidemment sur le prix des séjours scolaires.

Pour **garantir la participation de votre enfant**, nous vous demandons de bien régler les **acomptes** demandés lors des notes de frais d'octobre, novembre, janvier et février. Cela permet un étalement qui, nous l'espérons, diminue l'impact sur le budget des familles.

Les **informations détaillées** (activités, affaires à prévoir, ...) vous parviendront dans le courant du mois de février.

## A NE PAS OUBLIER...

- 14 mars : Journée pédagogique pour les classes de P1 et P2 uniquement.
- 19 mars (soirée) : Conférence organisée par l'association des parents.